



## AVIS PUBLIC

---

### AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-537

---

#### Aux contribuables de la Ville de Chapais

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mélanie Gagné, greffière suppléante de la Ville de Chapais;

**QUE** le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance ordinaire tenue le 21 septembre 2021, a adopté le règlement numéro 21-537, portant le titre de :

#### **RÈGLEMENT 21-537 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE PROVENANT DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée à l'hôtel de ville de Chapais où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 24<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021.

Mélanie Gagné  
Greffière suppléante de la Ville de Chapais